

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture

Direction de l'animation
des politiques publiques
Bureau de l'animation
et du dialogue public

Arrêté préfectoral
portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2018059-0002 du 28 février 2018 portant
composition de la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Douarnenez

AP n° 2019120-0004

Le préfet du Finistère,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, Titre 1) ;
- VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18 novembre 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2010-0725 du 19 mai 2010 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Douarnenez ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2018059-0002 du 28 février 2018 modifié fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Douarnenez ;
- VU la désignation du 2 avril 2019 du président de la Chambre d'agriculture du Finistère ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Baie de Douarnenez pour tenir compte de cette désignation,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère

ARRETE :

Article 1

L'arrêté préfectoral du 28 février 2018 susvisé est modifié comme suit :

A l'article 1 les mots « M. Ronan LE MENN » sont remplacés par les mots « M. Jean-Hervé CAUGANT »

Article 2

La liste des membres de la commission est mise à disposition du public sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère et le sous-préfet de Châteaulin sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Quimper, le 30 AVR. 2019

Pour le préfet,
Le secrétaire général de la préfecture,


Alain CASTANIER